

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE SETIF

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCES DE CAPACITES MINIMALES

NIF :0984.1901.50.01.929

La Wilaya de Sétif - Direction de l'Administration Locale, lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales conformément aux dispositions des articles 37,38 et 39 de la loi 23-12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics correspondant aux articles 39,40, 42 et 44 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de services publics pour :

Etude et suivi du projet :Réalisation de dix cantines scolaires de 100 rations au profit des écoles primaires à travers la wilaya

- LOTS 1** : école KARIM AISSA commune Ain Roua
- LOTS 2** : école BELHAOUCHETBOUDJAMAA commune Guellet
- LOTS 3** : école ZAIDI TAHAR Ililtan commune Beni Chbena
- LOTS 4** : école LES FRERES REFFAD BENI HAFED commune Ain Legradje
- LOTS 5** : école KRACHE LAKHDAR commune Ourissia
- LOTS 6** : école AZOUZI AHMED commune Ain Essabt
- LOTS 7** : école DAAMOUCHE AMAR commune Salah Bey
- LOTS 8** : école MENNANI AHMED commune Errasfa
- LOTS 9** : école HELLALBELKACEM commune Hammam Essokhna
- LOTS 10** : école MAAZOUZ LAKHDAR commune Ouled Saber

Les Bureaux d'Etudes d'Architecture Privées, Publics ou Groupement des Architectes, intéressées par le présent appel d'offres sont invitées à retirer le cahier de la charge auprès du secrétariat de la direction de l'administration locale de la wilaya de Sétif « Av.de l'ALN l'Armée de libération nationale » contre paiement d'une somme de 5.000.00 DA auprès de régisseur de la wilaya représentant les frais d'impression.

Les offres doivent être déposées au secrétariat de la direction de l'administration locale de la wilaya.

Le dossier de soumission doit être présenté comme suite :

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi 23-12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 67 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de services publics , les offres par le soumissionnaire doivent comporter :

- **Dossier de candidature** : les documents mentionnés conformément aux dispositions du cahier des charges (L'article N° 22)
- **Offre technique** :les documents mentionnés conformément aux dispositions du cahier des charges (L'article N° 22)
- **Offre financière** :les documents mentionnés conformément aux dispositions du cahier des charges (L'article N° 22)
- **L'offre Des Prestations** : les documents mentionnés conformément aux dispositions du cahier des charges (L'article N° 22).

NB: Le soumissionnaire peut participer dans tous les lots et ne peut être retenu que pour un (01) seul lot dans l'ordre

Les quatre (04) Enveloppes des offres (dossier de candidature, offre technique, offre financière, offre Des Prestations) devront être transmis sous une cinquième enveloppes anonyme qui ne devra comporter que la mention suivante :

**A MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION LOCALE
WILAYA DE SÉTIF**

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTE AVEC EXIGENCE DES CAPACITES MINIMALES N° 15..... /DAL/2025
Etude et suivi du projet :Réalisation de dix cantines scolaires de 100 rations au profit des écoles primaires à travers la wilaya (lot n°.....)

IL NE PEUT ETRE OUVERT QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATIONS DES OFFRES

- ☞ La date de dépôt des offres est fixée à quinze(15) jours à compter de la première parution du présent avis d'appel d'offres dans les quotidiens nationaux BOMOP ou presse électronique à 12.00.h.
- ☞ Les offres déposées après le délai précisé seront rejetées.
- ☞ Les offres resteront valides pendant toute la durée de préparation des offres augmenter de (90) jours et ce à compter de la date de dépôt des offres
- ☞ Les Soumissionnaires sont invités à la séance d'ouverture des plis, prévue le jour de l'expiration du délai des dépôt des offres, à treize heures (13.00h), au Siège de la Wilaya Direction de l'Administration Locale Salle des Réunions.